

Pourquoi ?

Une des missions du service de Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE) est de gérer les maladies transmissibles et d'en éviter leur propagation parmi les élèves (Décret 14.03.2019).

Quoi ?

LES **URGENCES** À SIGNALER DANS LES 24H AU **081 776 801**

Méningite*
Diphtérie
Poliomyélite

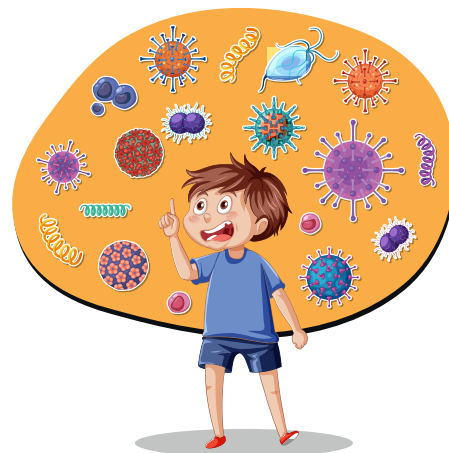
* En cas de **méningite bactérienne à méningocoques**, il se pourrait que le médecin **scolaire** soit amené, conformément à la loi (AGCF 22/05/2014), à administrer en urgence à votre enfant un traitement médicamenteux préventif afin d'empêcher la propagation de la maladie.

Dans ce cadre, nous considérons que, **sauf opposition expresse et écrite de votre part**, vous nous donnez l'autorisation, au cours de cette année scolaire, d'appliquer le traitement en vigueur.

LES **MALADIES CONTAGIEUSES** À SIGNALER AU SERVICE PSE EN JOURNÉE

Rougeole
 Gastro-entérite sévère
 Hépatite A
 Scarlatine
 Coqueluche
 Oreillons
 Varicelle
 Rubéole
 Teigne du cuir chevelu
 Gale
 Impétigo
Tuberculose**

Si votre enfant ou un membre de la famille a été en contact avec une personne souffrant de **tuberculose au cours des 2 années précédentes, veuillez contacter notre service PSE au numéro de téléphone ci-dessous

**Quand ?**

Les maladies citées précédemment sont à signaler à notre service dès que votre médecin en a posé le diagnostic

Comment ?

Par mail ou par téléphone via les coordonnées ci-dessous

À qui ?

Notre service



Remarque :

Pour la pédiculose (= **poux**), merci d'informer directement l'enseignant ou la direction de l'école.



Pour toutes autres maladies ou si votre enfant a un problème d'immunité, n'hésitez pas à contacter notre service PSE si vous souhaitez nous en informer.